

LEGATION DE S.M.

Le Roi d'Italie

BERNE

aus Politische
Departement des Innern.
 18.5.68
 Wetz

Berne le 19 Mai
 1868
 2

L'émigration de la jeunesse
 Italienne pour les États de la Plata,
 a lieu, depuis quelque temps, sur une
 si grande échelle, que le Gouvernement
 royal se voit forcé de demander
 au Parlement des moyens légaux,
 qui le mettent à même, non pas
 d'empêcher l'émigration, mais de
 prémunir les jeunes gens contre la
 séduction dont ils sont l'objet, surtout
 au moment où il vont être appelés
 à remplir leurs devoirs militaires, de la
 part des agents des gouvernements de
 ces états, et des sociétés commerciales.

A Son Excellence
 Monsieur le Président
 de la Confédération.

Berne



intéressées à les servir.

Mais avant de prendre une pareille initiative, il désire s'entourer des lumières, qu'à cet égard, peut lui fournir l'expérience et l'exemple des nations amies, chez lesquelles l'émigration trans-atlantique a lieu, dans des proportions plus ou moins larges depuis quelque temps, sans que les conditions de l'ordre public en aient jamais été sérieusement troublées.

C'est par conséquent sur l'invitation du gouvernement royal que le Soussigné, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Italie, s'adresse à l'obligeance

de Son Excellence Monsieur le
Président de la Confédération, en le
prieant de vouloir bien engager le
Conseil Fédéral à donner les ordres
nécessaires pour qu'on transmette à
la Légation italienne une copie des
lois, décrets et règlements qui régissent
cette matière en Suisse, surtout en
ce qui a trait aux mesures que les
Pouvoirs publics ont pu être dans le
cas de prendre pour garantir la
puissance paternelle contre les atteintes que
peuvent lui porter, par l'embarquement
des mineurs, les agents d'émigration.

Les données statistiques, qui peuvent

2622.

Bundesrat vom 17. Juni 1868

Ob der Feind. Gesundheitsf.

~~Der Verfügung v. Melzer~~

avoir été publiées en Suisse avec l'attache du gouvernement fédéral, sur l'émigration et sur ses conséquences économiques et morales seront également agréées.

Et partant, en témoignant d'avance au Conseil fédéral sa reconnaissance, le soussigné prie Son Excellence Monsieur le Président de la Confédération, de vouloir accueillir l'assurance de sa très haute considération.

Melzer

Antiquar des politischen Departements

Mittheilung der von sämmtlichen Regierungen - Zürich ausgenommen - nun eingezugenen Antwort, Sämmt Melzer, an die Helvetische Gem. unter Vorbehalt der Erstattung der Regierungsschreiber, und mit dem Bemerkung, dass eidgenössische Vorschriften über diese Materie nicht bestehen, wenn nicht die unter dem 10. März 1868 an die Kantonsregierungen, und überseeischen Konsulate gerichtete Einladung zur Mittheilung von Materialien für eine Auswanderungsstatistik als solche angesehen werden, von der ein Exemplar beigelegt werde. Im Weiteren werde der Gesellschaft die Wortschaf des B. Rathes vom 12. Juni 1868 über das Auswanderungswesen, mitgetheilt sowie auf drei in B. Rath, 9. 1868, II. 527 u. 757. veröffentlichten Kommissionsberichte & auf die bezügliche B. Beschlüsse vom 18. Juli

1867. A. d. H. 71. vermerkt.
17/11/68. Einig. part. d. Melzer